



commune de
THOREE LES PINS

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 11 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre septembre deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie le onze septembre deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Noémi BINOIS, Joëlle GERMOND, Patricia BOURDIN, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Jean-Luc BOURGOIN, Eric PELE et David DOIRE.

Absents excusés : Mesdames Odile VÉDIE (pouvoir à M. David DOIRE), Amandine DUGUET (pouvoir à M. Joël LELARGE), Aurélie PIRON (pouvoir à M. Jean-Luc BOURGOIN), Messieurs Patrick CHOLLET (pouvoir à M. Patrick JAUNAY) et Michel GOSSE (pouvoir à Mme Patricia BOURDIN).

Absente : Madame Karine SHAHIN.

Secrétaire de séance : M. Eric PELE.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 JUILLET 2023

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 03 juillet 2023 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

02 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (FAUCHAGE ELAGAGE)

Délibération N°047-20231109D

**Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
du 15 juin 2023**

Le fauchage et l'élagage ne sont plus d'intérêt communautaire depuis le 1er janvier 2023.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) devait donc se prononcer dans les 9 mois qui suivent la modification de la compétence. Le 15 juin 2023, la CLECT s'est réunie pour procéder à l'évaluation de cette restitution partielle de la compétence voirie de la CCPF aux communes.

La commune doit délibérer dans les 3 mois qui suivent la réception du rapport de la CLECT, joint à la présente délibération.

Vu l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

Vu les conclusions de ladite commission réunie le 15 juin 2023, relatives aux charges restituées par la communauté de communes aux communes,

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de la communauté de communes du Pays Fléchois de se prononcer sur le rapport de la commission d'évaluation du transfert des charges,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT tel qu'il a été adopté par la commission.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N°048-20231109D

M. le Maire rappelle qu'un camion des Transports Richard a percuté le muret et le grillage attenants dans le virage rue des écoles et rue du 8 mai.

Après contact auprès de la société, il a été convenu de lui réclamer la somme de 250€ pour demande de réparation suite au préjudice subi (achat de matériels et main d'œuvre comprise).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder à la demande de remboursement auprès des Transports Richard pour la somme susmentionnée.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04 - DÉPLOIEMENT LORA : SIGNATURE DE LA CONVENTION**Délibération N°049-20231109D**

Suite à la présentation du projet de déploiement LoRa du 27 juin 2023, M. le Maire informe les conseillers sur ce projet et la signature d'une convention.

Suite au déploiement de la fibre optique, ce projet consiste à déployer et exploiter un réseau de type LoRa. Il s'agit d'une technologie de communication radio bas débit, longue portée permettant de récolter les données d'objets équipés de capteurs à l'intérieur et à l'extérieur d'un bâtiment.

L'équipement de relevé des capteurs, constitué d'un boîtier et d'une antenne radio, sera installé à la mairie. Un diagnostic Amiante du bâtiment doit être également réalisé.

Une convention entre la collectivité et Sartel THD est nécessaire pour la mise à disposition d'emplacements pour l'installation des équipements LoRa.

Une redevance d'occupation intégrant une compensation liée à la consommation d'énergie sera reversée à la collectivité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire a signé ladite convention et procéder à un diagnostic amiante sur le bâtiment.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

05 - IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL : ETUDE DE DEVIS**Délibération N°050-20231109D**

M. le Maire présente quatre devis pour l'impression du bulletin municipal :

☞ Imprimerie Gravé pour un montant de 1 439,00 € HT

☞ Imprim'Photocopies Services pour un montant de 1 291,00 € HT

☞ SEDI Equipement pour un montant de 1 272,00 € HT

☞ Graphi Loir pour un montant de 1 200,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de Graphi Loir pour un montant de 1 200,00 € HT et autorise M. le Maire à le signer.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

06 - GUINGUETTE : DEVIS POUR UNE ETUDE DE FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT

Délibération N°051-20231109D

Comme évoqué au dernier conseil municipal, des devis pour réaliser une étude de filière d'assainissement à la Guinguette ont été demandés. Les deux devis reçus sont les suivants :

- A.D.O.BE pour un montant de 850,00 € HT
- SERPA pour un montant de 1 050,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de A.D.O.BE pour un montant de 850,00 € HT et autorise M. le Maire à le signer.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

07 - DROIT DE PRÉFÉRENCE : PARCELLES BOISÉES ANDROUIN

Délibération N°052-20231109D

Suite au courrier de M. Rémy ANDROUIN nous informant l'intention de vendre plusieurs parcelles boisées, la Commune ne souhaite pas exercer son droit de préférence sur les parcelles boisées D 280-281-522 « Lieu-dit Les Cartes » - superficie de 1ha 44a.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

08 - RECENSEMENT DE LA POPULATION : CRÉATION D'EMPLOI D'AGENTS RECENSEURS ET RÉMUNÉRATION

Délibération N°053-20231109D

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population en 2024.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de deux emplois d'agents recenseurs à temps non complet pour la période du 18 janvier au 17 février 2024.

Pour information, une aide de l'Etat nous sera versée pour le recensement de la population.

Les agents recenseurs seront rémunérés de la manière suivante :

- 1,15 €uros par feuille de logement remplie
- 1,75 €uros par bulletin individuel rempli

Les journées de formations, de tournées de reconnaissances et les déplacements kilométriques seront rémunérés au forfait d'un montant de 200 € par agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le recrutement de 2 agents recenseurs et les indemnités proposées.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

09 - MAM : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Délibération N°054-20231109D

Pour la construction de la MAM, des devis auprès d'architectes ont été demandés. Deux devis sur trois ont été réceptionnés :

- BLEU D'ARCHI : maitrise d'œuvre complète dont OPC 29 500,00 € HT
- PIX ARCHITECTURE : maitrise d'œuvre complète dont OPC 30 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'architecte Bleu d'Archi pour un montant total de 29 500,00 € HT et autorise M. le Maire à le signer ainsi que tout document se rapportant au dossier.

Un comité de pilotage est également créé pour la conduite du projet. Il est composé des élus suivants : M. LELARGE, M. JAUNAY, Mme DUGUET, M. CHOLLET, Mme BOURDIN, Mme PIRON, M. DOIRE et M. PELÉ.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

SIVOS : L'effectif est actuellement de 65 élèves (perte de 11 élèves par rapport à l'année dernière). Deux nouvelles enseignantes ont intégré l'école à la rentrée.

Zones d'accélération des énergies renouvelables : Messieurs LELARGE et JAUNAY ont rencontré M. Kevin YONCOURT, technicien en charge des énergies de la CCPF vendredi 08 septembre. L'objectif était de cibler les zones qui pourrait accueillir des panneaux solaires ou de l'éolien (décision à prendre avant le 31/12/2023 à la demande de l'Etat). Une réunion publique précisant ces zones sera prévue entre le 1^{er} et 15 novembre 2023 pour information du public. La Commune devra ensuite délibérer entre le 15 et 30 novembre 2023 pour les valider avant passage en conseil communautaire.

Commission Voirie : Les travaux prévus route du CR n° 03 dit des Couletteries (direction du camp militaire) sont prévus du 18 au 20 octobre 2023. La CCPF doit informer les riverains prochainement.

La commission permanente pour l'attribution des amendes de police (radars pédagogiques) aura lieu le 29 septembre 2023. Un courrier de notification nous sera envoyé après cette date.

La pose d'un panneau Stop à l'intersection des Cartes se fera d'ici la fin de l'année pour limiter la vitesse.

Le programme des fossés et pose de buses (si demande) est en cours.

Suite à la construction d'une maison d'habitation, route de la Flèche, des demandes de devis pour allonger le réseau et procéder à un branchement vont être demandés.

CT Eau : l'abattage des peupliers, rue des écoles, est presque terminé. Une consultation auprès d'entreprises a été lancée. 4 lots ont été déterminés : lot 1 préparation des sols, lot 2 clôtures et barrières, lot 3 abris pour animaux et lot 4 bacs à eau (abreuvoirs). La consultation se termine le 16 septembre 2023.

Suite à l'incendie des bacs de tri sélectif à l'ancien camping, de nouveaux containers ont été réalisés par des membres du Conseil (Messieurs Patrick JAUNAY, Jean-Luc BOURGOIN et Patrick CHOLLET).

Une réunion GEMAPI a lieu mardi 12 septembre en mairie à 14h sur le projet de restauration du Ruisseau des Cartes.

La Commission environnement de la CCPF a programmé une inauguration du circuit de randonnée le samedi 14 octobre 2023 à la salle des fêtes de Thorée-les-Pins.

Commission Bâtiments : Une vitre dans le couloir de l'école a été changé.

Commission Animations : Les journées du patrimoine auront lieu le week-end du 16 au 17 septembre 2023. La Chapelle du cimetière, l'église ainsi que la Boule de Fort ouvriront leurs portes.

11 - DIVERS

FPIC : le montant est de 13 650,00 € et sera intégré au budget principal de la Commune.

Succession MARTIN : Un rendez-vous avec le notaire est prévu le 06 octobre 2023.

Tour de table

M. David DOIRE demande un abaissement de la vitesse à 30 kms/h aux Cartes. La route étant départementale, une demande doit être faite auprès des services du Conseil Départemental.

Le rattrapage de la voirie chez M. VINCON n'a pas été fait suite aux travaux de VEOLIA route des Cartes.

M. JAUNAY va relancer l'entreprise en charge de ces travaux.

Mme Patricia BOURDIN demande s'il est prévu de goudronner certaines routes cette année. M. JAUNAY attend le programme de la voirie à ce sujet.

Mme Joëlle GERMOND, présidente de la Bibliothèque, a reçu la visite de M. GOUIN, élu de la CCPF et de la commission Culture ainsi que des élus des communes de Villaines-sous-Malicorne et de Bousse. Ils visitent les bibliothèques de la Communauté de Communes. L'objectif, en cours de réflexion, serait que les bibliothèques deviennent communautaires.

Un rendez-vous avec le directeur de l'école aura lieu vendredi 15 septembre pour programmer des temps de lectures pour les différentes classes.

Mme Noémi BINOIS fait part d'un appel à projet pour la renaturalisation des villes et villages auprès de l'Agence de l'Eau. Elle propose au Conseil Municipal de compiler toutes ces informations pour le prochain conseil municipal.

* Dates à retenir :

- Calendrier des fêtes : Jeudi 05 octobre 2023 à 19h00
- Conseil Municipal : Lundi 09 octobre 2023 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h15.

Signatures :

LELARGE Joël
Maire

Eric PELE
Secrétaire de séance